

**Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen
séance du 14/03/2023**

Le 14 Mars 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 09/03/2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Membres absents :

Excusés : Mme OSINSKI Eliane (procuration à Mme Eglin Béatrice), Mme FISCHER Mallory (procuration à M. Welmelinger Nicolas), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme Schmitt-Kuntz Thérèse), Mme ALZON Karine.

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombre de membres :</i>
09/03/2023	• Afférents au Conseil municipal : 19
<i>Date d'affichage :</i>	• En exercice : 19
10/03/2023	• Présents : 15

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de la séance : M. DIETSCHY Fabien

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023
3. Débat d'orientation budgétaire
4. Aire de jeux : proposition de non application des indemnités de retard
5. Régie de recettes "photocopies" : nomination de régisseurs
6. Régie de recettes "droit de place" : nomination de régisseurs
7. ONF : programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes
8. ONF : programme d'action pour l'année 2023
9. Orange : convention tripartite de prélèvement
10. Projet de regroupement scolaire avec la Commune de Roppentzwiller. Vote d'un accord de principe
11. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
12. Divers

2023_012

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne M. Fabien Dietschy comme secrétaire de la présente séance.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_013

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023

Observations :

Point 11. Divers - Créateurs s'invitent au jardin : Mme Thérèse Schmitt-Kuntz fait remarquer que ce n'est pas M. le Maire qui a communiqué la réponse de Mme Francine Hoff mais M. Cyrille Zimmermann.

Point 11. Divers - Réunion SRADDET : M. Fabien Dietschy complète ses propos concernant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : "il va y avoir un effondrement des constructions dans la perspective du zéro artificialisation nette des sols en 2031".

M. Patrick Riegert corrige l'enveloppe de 1 hectare ouverte à la construction car selon ses informations "elle doit être au minimum de 1 hectare". M. le Maire indique que la proposition de loi n'est pas encore passée à ce sujet, et qu'il lui semble avoir été mentionné "1 hectare" Mme Dominique Ispa rappelle que le document du SRADDET n'est pas définitif. M. le Maire ajoute que ce document a été construit initialement en prenant en compte la situation des 10 dernières années.

Point 11. Divers - Dos d'âne rue de Bâle : M. le Maire donne lecture d'une rectification écrite par Mme Nathalie Gaisser : elle n'est pas d'accord avec cette construction. Elle y serait favorable si le dos d'âne était placé plus haut dans la rue.

M. le Maire indique qu'il a rencontré l'entreprise chargée de mettre le dos d'âne sur une hauteur plus basse. Il en rappelle la double fonction : canaliser l'eau et ralentir la circulation. Mme Thérèse Schmitt-Kuntz se renseigne sur la buse qui est bouchée. M. le Maire répond qu'elle se trouve chez un particulier. M. Patrick Riegert propose qu'une discussion soit engagée avec le propriétaire du terrain. M. Serge Hatsch ajoute que sur les 3 déversoirs de ce fossé, 2 sont bouchés. M. Glattacker indique que, le fossé appartenant à la Commune, les déversoirs doivent pouvoir être entretenus par la Commune, même s'ils se trouvent sur des terrains privés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2023.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_014

3. Débat d'orientation budgétaire

M. Fabien Dietschy, Adjoint chargé des affaires financières, rappelle que le débat d'orientation budgétaire est facultatif dans les communes de moins de 3 500 habitants. Il va décliner les grandes lignes du budget 2023.

Auparavant, il explique le contexte économique dans lequel le budget de 2023 est établi :

- les activités économiques sont au ralenti,
- l'inflation se généralise,
- les cours des matières premières explosent.

Pour illustrer ses propos, il informe qu'une enquête de l'Association des Maires de France sur les perspectives budgétaires 2023 des collectivités rapporte que 85% des Communes prévoient une augmentation de leur coût de fonctionnement, 62% des Communes estiment leurs ressources insuffisantes, 56% prévoient d'augmenter leurs tarifs et 71% reportent leurs projets d'investissement.

Grandes orientation budgétaires :

Section "Fonctionnement"

M. Fabien Dietschy indique que le montant des impôts directs à percevoir s'élève à 790 000 €, grâce à une hausse des bases de 7,1%. Le taux local des taxes foncières bâties et non bâties étant déjà élevé, il propose de ne pas les augmenter.

D'autre part, la Communauté de Communes Sundgau envisage une augmentation de 5%.

L'excédent de fonctionnement prévu s'élève à 454 798,52 €.

Le montant des dotations est estimé à 57 460 € et les attributions de compensation restent à 215 430 €.

Le montant des loyers perçus du bâtiment de la rue des Ecoles sera en baisse en raison du départ des 2 locataires.

La location du droit de chasse reste fixée à 11 000 € et le bail arrive à échéance en 2024.

M. le Maire indique qu'il n'a pas l'intention de proposer une baisse de ce loyer.

Un produit exceptionnel de 20 000 € sera inscrit, et concerne notamment les remboursements des sinistres par les assurances.

En dépense, les charges relatives à l'énergie et carburants seront en hausse sensible. Des écogestes sont réalisés dans les bâtiments pour réduire la consommation d'énergie.

Les charges de personnel augmenteront en raison de l'embauche d'un agent administratif en janvier 2023 et d'un ouvrier communal au courant de l'année.

Section "Investissement"

M. Dietschy rappelle que la Commune rembourse 5 emprunts contractés. Le remboursement du capital s'élèvera en 2023 à 207 550,41 €. Il y aura sans doute lieu de contracter un emprunt cette année au vu du volume des investissements prévus.

Les recettes d'investissement représentent la taxe d'aménagement, les participations PVR, les subventions de la Région et de la Collectivité européenne d'Alsace, le FCTVA.

M. Fabien Dietschy présente les nouveaux crédits envisagés :

- Clôture de l'école et aménagement des abords : 25 000 €.
- Rénovation de la salle polyvalente : 20 000 € qui s'ajoutent aux crédits reportés.
- Etudes d'architecte concernant la rénovation du bâtiment communal sis rue des Ecoles : 5 700 €
- Voirie : rue du 19 novembre : 50 000 €, trottoirs rue de la République : 70 000 € (ce projet étant en attente de l'échéancier des travaux de la Communauté de Communes Sundgau), rue des Perdris: 67 000 € qui s'ajoutent aux crédits reportés, rue du Moulin : 173 000 €. Les travaux dans la rue de Bâle sont reportés en 2024.
- Pose d'éclairage public en led : 39 000 €.
- Achat d'une tondeuse à cardan : 15 000 €.
- Installation d'une cuisine à l'école et mise aux normes sécurité : 4 000 €.
- La rénovation du bâtiment communal rue des Ecoles concerne 3 logements et le local utilisé par le Cercle d'Histoire : il s'agit notamment de travaux d'isolation par l'extérieur et de couverture et de tous les travaux intérieurs. Le chiffrage de l'ensemble des travaux est estimé à 390 000 €. Il sera aussi nécessaire d'individualiser le chauffage. Ces travaux peuvent être entrepris car il n'y a plus de locataire dans l'immeuble. Des loyers conséquents pourront être sollicités par la suite. A voir si un espace peut être dégagé dans les combles pour le Cercle d'histoire.

M. le Maire ajoute que d'autres bâtiments communaux ne sont pas convenablement isolés : écoles, mairie.

Le bâtiment de la rue des Ecoles est destiné à être loué. Cependant, les travaux de rénovation pourraient ne pas être subventionnés.

Mme Dominique Ispa demande pourquoi ne pas commencer à isoler l'école ? M. Michel Nussbaumer rappelle que le bâtiment rue des Ecoles est vide et qu'il ne peut être loué en

l'état.

M. Marc Glattacker demande qu'une étude du système de chauffage soit réalisée, et de solliciter des subventions dans le domaine de la rénovation énergétique.

M. Fabien Dietschy souligne que l'isolation prévue atténuera les déperditions de chaleur.

Mme Dominique Ispa demande quel est l'impact de l'économie d'énergie et le prix à rembourser d'un prêt pour réaliser les travaux à l'école ? Une étude pourra être réalisée par un architecte ou une entreprise.

M. Fabien Dietschy indique que c'est la façade de l'école côté terrain de football qui est la plus problématique, les combles étant déjà isolées.

M. le Maire fait part que les travaux d'étanchéification de la rosace de l'église ont démarré et seront suivis de travaux de peinture à l'intérieur.

L'assurance Axa France verse un montant de 13 644,75 € au titre de l'indemnisation du préjudice.

M. Etienne Mary ajoute qu'il est prévu de changer les 4 fenêtres, mais la pose sur les pierres de taille ne sera pas hermétique, et il propose d'installer un survitrage tout en gardant un espace de ventilation, et une tablette, sur 2 fenêtres.

2023_015

4. Aire de jeux : proposition de non application des indemnités de retard

M. le Maire informe que le marché Kompan concernant l'aire de jeux avait un délai de 6 semaines à partir du 10/05/2021 pour effectuer les travaux selon l'ordre de service.

La réception des travaux a été effectuée le 22/12/2021 soit avec 5 mois de retard.

Un certain nombre de travaux (recouvrir la bute de départ de la tyrolienne en EPDM, recul du mât de la corde de montée) a été réalisé par Kompan entre le 23/09/2021 et le 22/12/2021, ce qui impliquait de fixer la date de réception au 22/12/2021 soit un retard de 5 mois par rapport au marché.

En conséquence il est demandé au Conseil d'exonérer l'entreprise Kompan des pénalités de retard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prononce une exonération totale des pénalités de retard dues par l'entreprise Kompan pour l'aménagement de l'aire de jeux - lot 2 : jeux.

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_016

5. Régie de recettes "photocopies" : nomination de régisseurs

Compte-tenu du départ de Mme Stéphanie Ribstein et de son remplacement, il convient de nommer de nouveaux responsables de la régie de recettes "photocopies".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à la nomination à compter du 1er avril 2023 de Mme Aurélie Schwartzentruber en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes "photocopies".

**Donne un avis favorable à la nomination à compter du 1er avril 2023 de Mme Milomirka Ilic et Mme Patricia Schwarte en qualité de régisseurs suppléantes.
Autorise M. le Maire à signer l'arrêté de nomination et toutes pièces administratives qui s'y rapportent.**

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_017

6. Régie de recettes "droit de place" : nomination de régisseurs

Compte-tenu du départ de Mme Stéphanie Ribstein et de son remplacement, il convient de nommer de nouveaux responsables de la régie de recettes "droit de place".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à la nomination à compter du 1er avril 2023 de Mme Aurélie Schwartzentruher en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes "droit de place".

Donne un avis favorable à la nomination à compter du 1er avril 2023 de Mme Milomirka Ilic et Mme Patricia Schwarte en qualité de régisseurs suppléantes.

Autorise M. le Maire à signer l'arrêté de nomination et toutes pièces administratives qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_018

7. ONF : programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes

M. le Maire propose, sur avis de notre technicien auprès de l'ONF, de refuser le programme des travaux d'exploitation et l'état des coupes projetés. Des lots de bois peuvent être vendus à des particuliers et les travaux seront modifiés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2023_019

8. ONF : programme d'action pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme d'actions pour l'année 2023 établi par l'ONF. Il est prévu des travaux sylvicoles :

- sur la parcelle 4.a : cloisonnement d'exploitation : maintenance
 - sur la parcelle 3.a : intervention en futaie irrégulière
- pour un montant de 760 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le programme d'action proposé pour l'année 2023 pour la forêt communale de Waldighoffen, pour un montant global prévisionnel de 760 €.

Inscrit les crédits au compte 61524 du budget 2023.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_020

9. Orange : convention tripartite de prélèvement

La société Orange n'accepte plus les paiements par virement, et demande la conclusion d'une convention tripartite de prélèvement entre la Commune, le Trésor Public et Orange. Cependant, l'arrêté du 1er juillet 2019 a supprimé la convention tripartite. Il y a lieu d'autoriser le paiement des factures de téléphonie par mandat de prélèvement SEPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le paiement des factures de téléphonie de Orange par mandat de prélèvement SEPA.

Autorise le Maire à signer tous pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_021

10. Projet de regroupement scolaire avec la Commune de Roppentzwiller. Vote d'un accord de principe

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a eu des discussions avec la municipalité de Roppentzwiller relatifs à la scolarisation de ses élèves.

La commune de Roppentzwiller souhaite intégrer avec ses élèves l'école de Waldighoffen sur un site pédagogique unique à Waldighoffen.

La population scolaire de Roppentzwiller est composée actuellement de 23 enfants et 8 enfants à scolariser en petite section à la prochaine rentrée. 14 élèves de Roppentzwiller fréquentent déjà l'école de Waldighoffen.

Il est demandé un accord de principe pour la scolarisation des élèves de Roppentzwiller dans l'école de Waldighoffen, laissant aux 2 Communes le temps d'une solide réflexion.

M. le Maire rappelle que les effectifs sont actuellement en chute à Waldighoffen et qu'il y a des risques de fermeture de classes. Ce regroupement permettra de stabiliser les effectifs.

M. Marc Glattacker demande si ce projet est réaliste par rapport au nombre d'élèves par classe.

M. le Maire répond que le regroupement permettra une ouverture d'une classe, les locaux étant disponibles. Par ailleurs, le Maire insiste sur la notion de classes monolingue et bilingue laissant aux parents le choix de la pluralité.

M. Marc Glattacker demande si la Directrice et les enseignants seront intégrés dans les négociations. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Patrick Riegert est surpris par ce projet car il lui semble que la Commune de Roppentzwiller fait déjà partie d'un regroupement scolaire avec Durmenach, Werentzhouse et Bouxwiller. Il aurait souhaité disposer d'éléments plus précis pour la prise de décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Mme Thérèse Schmitt-Kuntz avec procuration de Mme Nathalie Gaisser, MM. Marc Glattacker et Christophe Grunenwald s'abstenant, M. Patrick Riegert votant contre,

Donne un accord de principe pour la création d'un regroupement scolaire avec la Commune de Roppentzwiller pour la scolarisation des élèves de Roppentzwiller sur un site unique à l'école de Waldighoffen.

A la majorité (pour : 13 - contre : 1 - abstention : 4) des membres présents et représentés.

11. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération en date du 17 juillet 2021,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Droit de préemption urbain :

Sur présentation de M. Fabien Dietschy, le Conseil Municipal prend note que M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur les déclarations suivantes :

Propriétaires	Biens vendus	Acquéreurs
Mme Catherine Grimaldi	Terrain bâti, 16 rue de la République Section 1 n° 96 de 1,43 ares	M. et Mme Alain Haegy
Mme Adeline Hoff	Terrains bâtis, 3 rue du Moulin Section 3 n° 422/49 de 7,52 ares Section 3 n° 423/49 de 1,83 ares Locaux dans un bâtiment en copropriété (lots 14 et 18)	Mme Amandine Mecker M. Alexis Grausse
M. et Mme Michaël et Sonia Simon	Terrains bâtis, 36 rue du Maréchal Joffre Section 3 n° 299/47 de 2,61 ares Section 3 n° 276/47 de 1,08 ares Section 3 n° 303/47 de 15,49 ares Locaux dans un bâtiment en copropriété (lots 25, 29 et 32)	Mme Johanna Houx
M. Fabrice Schur	Terrains bâtis, rue du Maréchal Joffre Section 3 n° 306/47 de 14,93 ares Section 3 n° 304/47 de 2,07 ares Locaux dans un bâtiment en copropriété (lots 23 et 38)	Mme Nathalie Le Roux Morio
M. Thomas Botti Mme Brunner Julie	Terrain bâti, 48 rue du Maréchal Joffre Section 3 n° 508/32 de 4,89 ares Local dans un bâtiment en copropriété (lot 1)	M. Vivien Mangold
M. Aurélien Stein Mme Margaux Ruetsch	Terrains bâtis, 4 rue des Curés Ditner Section 3 n° 372/10 de 11,78 ares Section 3 n° 371/10 de 2,14 ares Locaux dans un bâtiment en copropriété (lots 24 et 62)	Mme Catherine Nardin

Marchés publics :

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Honoraires pour l'étude de la rénovation du bâtiment communal rue des Ecoles : Daniel Munck Architecte de Ferrette, pour un montant de 4 750,00 € HT, soit 5 700 € TTC.
- Calfeutrage de la rosace de l'église : entreprise Chanzy Pardoux d'Illkirch-Graffenstaden, pour un montant de 9 692,00 € HT soit 11 630,40 € TTC.
- Réparation du mécanisme de la cloche n°1 : entreprise Bodet de Vendenheim, pour un montant de 6 292,00 € HT, soit 7 550,40 € TTC.
- Pose d'une échelle et d'interrupteurs d'essais : entreprise Bodet de Vendenheim, pour un montant de 1 520,00 € HT, soit 1 824,00 € TTC.

12. Divers

- PLUi : M. le Maire informe que l'enquête est terminée.

- Salon du bien-être: M. Fabien Dietschy informe qu'un salon sera organisé par l'association RTS dans la salle polyvalente les 20 et 21 mai 2023. Il sera demandé à l'organisateur une location de 1 500 €. En cas de succès, une exposition minérale sera également organisée par la même association les 23 et 24 septembre 2023.

- Petites villes de demain : M. le Maire informe que la Commune de Waldighoffen peut être rattachée à l'opération de revitalisation du territoire pour le contrat "petites villes de demain".

- Forum de découverte des métiers et des formations : M. Etienne Mary informe qu'un forum de découverte des métiers et des formations organisé par le CLEE et destiné aux élèves de 3ème s'est tenu à Durmenach début 2023. Lors de la prochaine rencontre, les élèves de 4ème seront également conviés à y assister. La salle de Durmenach étant trop petite, M. Mary propose d'accueillir cette manifestation dans la salle polyvalente de Waldighoffen, un week-end de janvier 2024. Le Conseil Municipal est favorable et émet un accord de principe à la gratuité de la location.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 21 h 45.

CLOTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2023

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023
3. Débat d'orientation budgétaire
4. Aire de jeux : proposition de non application des indemnités de retard
5. Régie de recettes "photocopies" : nomination de régisseurs
6. Régie de recettes "droit de place" : nomination de régisseurs
7. ONF : programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes
8. ONF : programme d'action pour l'année 2023
9. Orange : convention tripartite de prélèvement
10. Projet de regroupement scolaire avec la Commune de Roppentzwiller. Vote d'un accord de principe
11. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
12. Divers

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Membres absents :

Excusés : Mme OSINSKI Eliane (procuration à Mme Eglin Béatrice), Mme FISCHER Mallory (procuration à M. Welmelinger Nicolas), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme Schmitt-Kuntz Thérèse), Mme ALZON Karine.

Signature du Maire :
Jean-Claude SCHIELIN

Date : ..04/04/2023.....



Schielin

Signature du secrétaire :
Fabien DIETSCHY

Date : ..14/04/2023.....

Dietschy

